

Adoption du budget du ministère de l'éducation



La Chambre des conseillers réunie, mardi matin, 14 déc. 2010, sous la présidence de M.Abdallah Kallel, Président de la Chambre, a adopté le projet de budget du ministère de l'Education pour l'année 2011.

Les dépenses de gestion et de développement du ministère de l'Education pour l'année 2011, ont été fixées à 3000,221 millions de dinars contre 2832,844 millions de dinars en 2010.

Les dépenses sont réparties comme suit :

Dépenses de gestion : 2836,691 millions de dinars.

Dépenses de développement : 163,530 millions de dinars.

Les conseillers se sont félicités des efforts consentis dans le cadre des réformes programmées pour ce secteur vital qui visent essentiellement la promotion de son rendement.

Ils ont relevé les crédits importants alloués par l'état au même secteur, traduisant ainsi le souci du président Zine El Abidine Ben Ali de garantir le droit de tous les Tunisiens à un enseignement de qualité qui forme une jeunesse capable d'innovation et de créativité.

Les conseillers se sont demandés sur la stratégie du département dans le domaine du développement de la vie scolaire conformément aux décisions du chef de l'état, outre l'entretien de l'environnement intérieur et extérieur des établissements éducatifs en y consolidant l'activité culturelle et sportive.

Ils ont demandé également des éclaircissements sur la stratégie du ministère dans le domaine des technologies aux fins de promouvoir le système éducatif, et d'enrichir le contenu de l'enseignement, de manière qu'il soit au diapason des mutations technologiques et sociales.

Il s'agit de renforcer la formation des éducateurs pour leur permettre d'être informés des derniers développements scientifiques et technologiques.

Dans le même contexte, les intervenants se sont interrogés sur les progrès réalisés au niveau de l'allègement des programmes éducatifs et du rôle des parents en matière d'assistance de leurs enfants dans l'acquisition du savoir. Ils ont demandé des éclaircissements sur les mesures prises en vue de limiter les abus enregistrés dans le domaine des cours particuliers recommandant la révision du système de discipline en vigueur.

Les interventions des conseillers ont porté notamment sur l'évaluation de la stratégie nationale pour la lutte contre l'échec scolaire, la révision du calendrier scolaire ainsi que le contrôle du rendement des établissements éducatifs privés.

Des conseillers ont proposé la création d'une bibliothèque numérique au sein des établissements éducatifs et la généralisation

des laboratoires de langues, s'interrogeant sur le programme de généralisation des tableaux interactifs et la date d'entrée en vigueur du cartable numérique aussi bien pour l'élève que l'enseignant.

D'autres conseillers ont appelé à mettre en place un mécanisme de réduction du taux d'absentéisme des éducateurs, suggérant le retour à l'ancien régime de préparation aux écoles normales supérieures.

Un conseiller a demandé des explications sur le programme du ministère pour minimiser les conséquences du passage de l'enseignement des matières de base en arabe vers le français entre le premier et le second cycle.

Le débat a porté aussi sur la nécessité de créer un climat favorable à l'éducation au sein de la classe, d'organiser un sondage pour connaître les préoccupations des éducateurs et de redoubler d'efforts en matière d'intégration des élèves à besoins spécifiques en milieu scolaire.

M. Hatem Ben Salem, ministre de l'éducation, a mis l'accent sur la volonté de la Tunisie d'être à la tête des pays les plus adaptés à l'évolution scientifique et technologique que connaît le monde. Il a précisé que les décisions du Président de la République, annoncées le 20 août 2010, s'inscrivent dans le droit fil de cet objectif visant à assurer à tous les enfants, le droit à un enseignement de qualité.

En réponse mardi aux interrogations des conseillers lors des débats sur le budget du ministère pour 2011, le ministre a évoqué les nombreuses réformes entreprises par le département pour atteindre cet objectif. Il s'agit de la restructuration du ministère, à travers la

création d'une direction générale de l'évaluation et de la qualité et d'une direction de la communication devant permettre au ministère d'être en contact avec son environnement interne et externe.

Il a cité aussi, la transformation des directions régionales de l'éducation en délégations et la création d'un poste de secrétaire général chargé de la gestion des différentes ressources, ce qui doit permettre au délégué régional de se consacrer complètement à la mise en œuvre du projet pédagogique et à garantir la qualité escomptée.

M. Hatem Ben Salem, a affirmé que la promotion de la qualité de l'enseignement passe obligatoirement par le développement du rendement de l'école primaire. Il a précisé que la réforme de l'école primaire est axée sur la réintégration de l'enseignement de matières telles que le calcul mental, la dictée et la récitation ainsi que sur l'enseignement des langues dans les petites classes et la modernisation des mécanismes d'enseignement de l'arabe.

La réforme valorise le passage de classe selon le mérite, ce qui est en mesure d'encourager l'élève à l'effort pour atteindre l'excellence, a relevé le ministre, précisant que cette mesure assurera une meilleure lisibilité du carnet scolaire devant permettre un meilleur suivi des parents.

Le ministre a souligné que la promotion de la qualité du système éducatif consiste, aussi, en l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'enseignement, indiquant que le ministère se penche, à présent, sur l'exécution de la stratégie ordonnée par le Chef de l'Etat relative à la création d'un

centre national des technologies de l'éducation, et poursuit, parallèlement, la généralisation de l'expérience des tableaux interactifs.

Et de préciser, la promotion de la qualité du système éducatif passe nécessairement par la promotion des aptitudes du corps éducatif et de sa maîtrise des nouvelles technologies, rappelant la mise en œuvre, à partir du début de 2010, du programme de formation des éducateurs dans le domaine des technologies de la communication, lequel a ciblé jusque là 37 mille éducateurs sur 45 mille inscrits .

Il a, par ailleurs, indiqué qu'à partir du mois de janvier 2011, l'expérience pilote de la séance continue sera appliquée dans quelques écoles préparatoires et ce dans le cadre de la révision de l'horaire scolaire.

Le ministre a fait savoir que l'année 2011 connaîtra notamment le démarrage des travaux de construction du centre national des langues et de la numérisation des manuels scolaires.

S'agissant des mesures prises à l'encontre des abus enregistrés dans le cadre des cours particuliers, le ministre précisé, en réponse aux questions des conseilles, que le ministère a pris des dispositions radicales à l'égard des contrevenants, insistant sur le fait que la responsabilité reste partagée entre les parents et les inspecteurs.

Et de déclarer, le ministère de l'éducation œuvre à organiser une olympiade du sport scolaire au cours du mois de juin 2011 afin de dynamiser l'activité des institutions éducatives, soulignant son souci

de créer des équipes scolaires dans chaque délégation après avoir créé une fédération autonome du sport scolaire.

Sur un autre plan, M. Ben Salem a précisé que les portes du ministère restent ouvertes en permanence pour le dialogue avec toutes les parties, à condition qu'il soit un dialogue responsable, franc et dans l'intérêt de tous.

Il a, également, fait savoir que le ministère a formulé des suggestions pour organiser des rencontres avec le syndicat de l'enseignement secondaire en vue de réviser le statut particulier des enseignants du secondaire ainsi que des suggestions importantes au cours de la dernière séance avec le syndicat de l'enseignement de base.

Après l'adoption du budget du ministère de l'éducation pour l'année 2011, la séance a été levée .Les travaux reprendront, mercredi 15 décembre 2010, à 9h.